Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9470078
Centre d'intérêt : 510

Lemay, Michel

L'enseignement coopératif et sa structure consultative à la cs Eastern Townships / rédacteur, Michel Lemay. -- Montréal : Ministère de l'éducation, Direction générale de la formation professionnelle, 1992.
20 p. ; 28 cm. -- (Partenariat éducation-monde du travail ; 8)

En tête du titre : Mécanismes de concertation entre la commission scolaire et ses partenaires locaux. La couv. porte en outre : La formation professionnelle au secondaire. Code : 9192-6090, 17-3111.

ISBN 2-550-23012-4

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation professionnelle

Descripteur(s) : Enseignement coopératif * Commission scolaire * Relations école-entreprise * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom : Commission scolaire Eastern Townships

Genèse du projet d'enseignement coopératif à la commission scolaire Eastern Townships. Groupes visés, services offerts, champs d'intervention, structure organisationnelle, réalisation, avantages et difficultés ainsi que développements envisagés.

Type de document :

COLLECTION

PARTENARIAT ÉDUCATION-MONDE DU TRAVAIL

MÉCANISMES DE CONCERTATION ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE ET SES PARTENAIRES LOCAUX

8 L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF ET SA STRUCTURE CONSULTATIVE À LA CS EASTERN TOWNSHIPS

la FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

93-70078

MÉCANISMES DE CONCERTATION ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE ET SES PARTENAIRES LOCAUX

---

8 L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF ET SA STRUCTURE CONSULTATIVE À LA CS EASTERN TOWNSHIPS

Rédacteur: Michel Lemay
Responsable de la collection: Marthe Henripin

Direction générale de la formation professionnelle

Éditique: Louise Lemieux
Agente de secrétariat

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Pour proposer un sujet de monographie, s'adresser à:
Marthe Henripin
DGFP
600, rue Fullum, 7e étage, Montréal, H2K 4L1
Tél.: (514) 873-0355

Pour se procurer le document, s'adresser à:
Louise Lemieux
DGFP
600, rue Fullum, 7e étage, Montréal, H2K 4L1
Tél.: (514) 873-0284

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1992 — 9192 - 6090

ISBN 2 - 550 - 23012-4

Dépôt légal : premier trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Comment la concertation entre les entreprises et les organismes d'éducation s'organise-t-elle localement? Qui peut en avoir l'initiative? Que permet-elle de réaliser?

La collection **Partenariat Éducation-Monde du travail** a pour but d'apporter des réponses à ces questions par la diffusion régulière de courtes monographies relatant l'expérience de ceux qui sont déjà engagés dans un projet de collaboration. En effet:

Le partenariat éducation-monde du travail est aujourd'hui une aventure nécessaire...

Les associations d'employeurs ou de salariés et les organismes scolaires s'accordent pour reconnaître la nécessité d'une concertation pour la formation professionnelle initiale et continue. Il leur apparaît essentiel de conjuguer leurs ressources, leurs efforts et ceux d'autres partenaires de la communauté, pour assurer localement l'existence d'une main-d'oeuvre compétente. Ils veulent ainsi contribuer au maintien ou à la croissance des entreprises, dans une région ou pour un secteur d'activité.

C'est une entreprise difficile et sans modèle unique...

Ceux qui veulent développer des collaborations font face à bien des questions:

Quels sont les écueils à éviter et les stratégies les plus efficaces pour démarrer? Comment mobiliser des ressources publiques ou privées? Par quelles réalisations commencer? À quels statuts juridiques la concertation peut-elle donner lieu? Comment définir les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires?

Il ne s'agit pas de réinventer la roue ni de promouvoir une structure privilégiée. La collection vise simplement à faire connaître diverses formules de partenariat ou certaines réalisations en collaboration déjà expérimentées au Québec ou ailleurs, afin que chacun puisse adopter le modèle correspondant le mieux à son contexte et à ses objectifs.

Ces expériences peuvent toucher un seul secteur de formation ou plusieurs; elles peuvent toucher un centre spécialisé ou non spécialisé de formation professionnelle, toute une commission scolaire, toute une industrie, ou encore une région ou l'ensemble du Québec.

Le développement du partenariat doit prendre appui sur l'expérience...

L'établissement d'une concertation suivie et efficace entre l'école et les entreprises est un processus lent qui exige du doigté et beaucoup de détermination, pour surmonter les obstacles. Aussi, la description de chaque formule fera ressortir les étapes de la démarche suivie, les conditions de sa mise en oeuvre, les difficultés rencontrées et les avantages retirés par chaque partenaire.

Un appel à tous est lancé...

La collection est ouverte à tous ceux qui souhaitent partager leur expérience de collaboration, qu'ils appartiennent au monde du travail ou de l'éducation. La Direction générale de la formation professionnelle leur offrira le soutien technique nécessaire pour analyser cette expérience et rédiger un compte rendu qui sera ensuite diffusé.

Marthe Henripin
Responsable du dossier
Relations éducation-monde du travail

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Les organismes membres 1

Définition 3

Initiative 3

Idée de départ 3

Objectifs 4

Étapes essentielles de la démarche 5

Groupes visés et services offerts 6

Champs d'intervention 9

Financement 11

Structure organisationnelle 11

Réalisations 14

Avantages 15

Difficultés rencontrées 17

Développements envisagés 18

Les conditions d'une collaboration réussie 19

LES ORGANISMES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AUPRÈS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

ÉDUCATION

Commission scolaire Eastern Townships
Université Bishop
Université de Sherbrooke
(le collège Champlain collabore, mais n'est pas membre du comité consultatif)

ENTREPRISES

Bombardier inc.
Domtar ltée
Dyson et Armstrong ltée
Entreprises J.T. Scott ltée
Équipement Everest inc.
Général Électric Canada inc.
G.E. Gilbert inc.
Groupe Technica
Centre hospitalier de Sherbrooke
Journal *The Record*
Les papiers peints Berkley inc.
(170 autres entreprises collaborent aux programmes d'enseignement coopératif, mais ne sont pas membres du comité consultatif)

AUTRES PARTENAIRES

Chambre de commerce de Sherbrooke
Services communautaires de Lennoxville
(une douzaine de professionnels indépendants: comptables, entrepreneurs, dentistes, etc. collaborent à l'enseignement coopératif, ainsi qu'une quinzaine d'autres établissements publics et para-publics)

PERSONNE-RESSOURCE

Monsieur Hugh AUGER
Directeur général
Commission scolaire Eastern Townships
257, rue Queen
Lennoxville (Québec)
J1M 1K7
(819) 821-9570

Définition

L'enseignement coopératif est une expérience globale de concertation entre les employeurs et la commission scolaire Eastern Townships, centrée sur l'ensemble des élèves du secondaire inscrits en formation générale ou en formation professionnelle.

Grâce à un mécanisme consultatif à deux paliers, Conseil consultatif auprès de la Commission scolaire et Comité consultatif dans chacune des écoles, les employeurs et les organismes socio-économiques du milieu sont consultés et font des recommandations visant à faciliter, pour ces élèves, la transition du monde scolaire au monde du travail ou aux études post-secondaires.

À cette fin, ils offrent aux élèves des stages de formes diverses et de durées variables; ils collaborent à leur orientation et à leur formation professionnelle de plusieurs autres façons; et ils travaillent à valoriser l'image de la Commission scolaire auprès du monde du travail.

Initiative

L'initiateur a été, en 1984, le directeur général de la commission scolaire Eastern Townships. Celle-ci compte deux écoles secondaires et un institut de technologie qui accueillent 1 500 élèves anglophones venant d'un vaste territoire de 15 000 kilomètres carrés. Ce territoire couvre l'Estrie, les régions de Drummondville et de Victoriaville, et s'étend jusqu'aux frontières des États du Maine, du New-Hampshire et du Vermont.

Idée de départ

Le directeur général voulait établir des liens de collaboration avec les entreprises du milieu, afin de permettre la mise en oeuvre des programmes de formation professionnelle selon la formule d'alternance travail-études.

Il était convaincu qu'une telle approche améliorerait la performance des élèves sous plusieurs aspects:

1. Il est difficile pour une petite commission scolaire de se procurer toute la gamme d'équipement que l'on trouve sur le marché et de suivre constamment l'évolution technique qui s'y produit. Un tel programme permettrait aux élèves de la formation professionnelle d'acquérir de l'expérience sur des systèmes de production à la fine pointe de la technologie.

2. Un pourcentage trop élevé de jeunes diplômés de la formation professionnelle trouvent difficilement de l'emploi; ils sont dans un cercle vicieux : «pas d'expérience–pas de travail», et

quittent la région ou même le Québec. La formation coopérative permettrait aux élèves de développer des compétences dans un milieu réel de travail et favoriserait ainsi leur placement.

3. Le contact plus étroit et plus constant qui s'établirait entre le milieu des entreprises et les enseignants permettrait à ces derniers de constater les changements existant dans les industries, sur le plan technique et sur le plan de l'organisation du travail, et d'adapter leur enseignement en conséquence.

4. Le milieu de l'entreprise, qui a souvent une perception négative de l'école secondaire, développerait une meilleure connaissance et une meilleure perception des programmes d'études de la formation professionnelle.

Les promoteurs de l'enseignement coopératif espéraient également que cette formule permettrait aux jeunes anglophones pensant à quitter la région, d'y demeurer et de s'intégrer au milieu québécois.

Objectif général

Faciliter, pour tous les élèves jeunes et adultes, la transition de l'école secondaire au monde du travail ou aux études post-secondaires.

Objectifs particuliers

Pour les élèves:

- améliorer et élargir leurs possibilités et leurs capacités face au marché du travail;
- acquérir une expérience de travail au sein des entreprises;
- adopter une attitude et une perception réalistes du monde du travail;
- connaître les exigences du marché du travail actuel;
- choisir leur carrière ou leur programme de formation post-secondaire d'une façon plus éclairée et plus réfléchie.

Pour la Commission scolaire:

- mieux connaître les changements intervenant dans les industries ou les entreprises;
- ajuster ses programmes et ses activités de formation pour mieux correspondre à la réalité des entreprises.

Pour les entreprises:

- mieux connaître les programmes de formation professionnelle;
- influencer le monde scolaire en fonction des besoins des entreprises;
- mieux connaître certains candidats en vue de les embaucher éventuellement.

Étapes essentielles de la démarche

En 1984, le directeur général de la Commission scolaire s'intéresse à la formule de l'alternance travail-études et au modèle d'apprentissage mis au point en Allemagne. Il est convaincu qu'une telle approche améliorerait la performance des élèves inscrits en formation professionnelle. Il organise une mission d'études en Allemagne avec le soutien du ministère des Affaires intergouvernementales de l'époque. Lui-même et deux directeurs généraux de commissions scolaires voisines se rendent à Munich et à Stuttgart. Au retour, un rapport positif sur les possibilités d'application de cette formule au Québec est déposé au ministère de l'Éducation. Aucune suite n'est donnée au rapport.

Au début de 1985, le directeur général se rend en Ontario, à la commission scolaire de Scarborough qui compte 80 000 élèves, afin d'examiner le modèle de formation coopérative mis en place à cet endroit. Puis il y envoie un enseignant, un conseiller pédagogique et un directeur d'école. L'approche ontarienne s'avère très intéressante et les cadres supérieurs de la commission scolaire de Scarborough sont disposés à collaborer avec la commission scolaire Eastern Townships. L'un d'eux vient en Estrie pour expliquer la formule aux commissaires et au personnel enseignant.

De janvier à juin 1985, une série de gestes sont posés en vue d'implanter un programme d'enseignement coopératif adapté à la réalité de la Commission scolaire et de la région.

- L'Association des enseignants des Cantons de l'Est, les parents et le ministère de l'Éducation sont consultés.
- Le directeur général visite 30 entreprises de la région pour vérifier l'accueil des chefs d'entreprise, qui est très positif.

Pour les élèves inscrits en formation professionnelle

Tous les élèves inscrits à l'Institut de technologie, ainsi que les adultes qui étaient inscrits aux programmes professionnels du Centre d'éducation des adultes et qui sont maintenant à l'Institut, doivent participer à au moins un stage en milieu de travail. Cependant, le premier séjour en entreprise peut être retardé pour certains élèves que les enseignants ne considèrent pas suffisamment prêts, afin que l'image de l'Institut ne soit pas dévaluée.

La Commission scolaire offre à ceux qui sont intéressés, d'effectuer, selon leur degré de préparation, jusqu'à trois séjours en entreprise dont la durée varie de 2 à 4 semaines chacun. Ces stages ont lieu généralement dans les entreprises de la région; cependant, quelques-uns sont faits à l'extérieur de la région, et même à l'extérieur du Québec.

Les entreprises qui se sont déclarées intéressées à participer aux divers programmes d'enseignement coopératif sont au nombre de 250 environ, dont 175 ont effectivement reçu des élèves l'an passé: l'offre est donc supérieure à la demande. Ces entreprises représentent tous les secteurs d'activité économique:

- secteur industriel: usinage, imprimerie, pâtes et papiers, etc.;
- secteur commercial: boutique de fleuriste, magasin d'alimentation, quincaillerie, pharmacie, etc.;
- secteur des services: bureau d'avocat, entreprises utilisant l'informatique, bureau de comptable, salon de coiffure, clinique vétérinaire, etc.;
- services publics: CLSC, hôpital, centre d'emploi, école, cégep, université, etc.

Les élèves se retrouvent aussi bien dans des petites entreprises que dans des moyennes et grandes entreprises.

Pour les élèves inscrits en formation générale

Deux possibilités sont offertes à ces élèves dans le cadre des programmes d'enseignement coopératif: **la préparation à l'emploi** et **les journées d'observation**.

a) La préparation à l'emploi

Le cours *Préparation à l'emploi*, qui a été conçu par la Commission scolaire et repris par le ministère de l'Éducation (MEQ-606-544), donne à l'élève une vue d'ensemble du marché de l'emploi ainsi que des façons d'y accéder. Les élèves peuvent choisir ce cours comme option intégrée à leur horaire, mais ce n'est pas un préalable obligatoire pour faire des journées d'observation.

Ce cours:

- prépare l'élève à devenir productif au travail, à trouver des solutions aux problèmes qui se présentent, à être en mesure de communiquer avec les autres et à travailler en équipe;

- fournit à l'élève de l'information sur tous les aspects des différentes carrières, incluant les exigences des emplois, les chances d'avancement et de formation en milieu de travail, etc;

- facilite sa compréhension de l'organisation, des opérations, des exigences de la santé et de la sécurité, et du travail d'équipe dans les industries et les commerces;

- aide l'élève à faire le lien entre le marché du travail et ses aspirations personnelles, en le rendant plus conscient de ses possibilités.

Ce cours de cent heures est maintenant appuyé par un ouvrage intitulé *Success in the Workplace, a Student Guide*, publié chez Copp Clark Pitman.

Plusieurs enseignants de la formation professionnelle utilisent une partie de ce matériel dans le cadre de leurs programmes d'études.

b) Les journées d'observation

La journée d'observation permet à l'élève de visiter des lieux de travail et d'observer sur place l'exercice d'une profession ou d'un métier. Il accompagne, pendant une ou plusieurs journées, une personne au travail, et prend connaissance de tous les aspects de sa profession ou de son métier. L'élève a la possibilité d'aller observer jusqu'à trois professions ou métiers avant la fin de ses études secondaires.

La participation de l'élève est sujette à l'approbation des enseignants, en consultation avec la direction de l'école, et à la permission écrite des parents. Le nombre de journées d'observation permises dépend du comportement de l'élève et de son assiduité à l'école.

Pour les élèves aux prises avec des difficultés particulières

Deux programmes spéciaux comportant des séjours en milieu de travail s'adressent à des jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage. Il s'agit du *Student Transitional Educational Project (STEP)* et du Centre d'apprentissage (Learning Center).

a) Le STEP

Le programme STEP s'adresse à des jeunes de 16 à 18 ans qui sont incapables de suivre ou de terminer un programme régulier menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat de niveau secondaire, à cause de problèmes d'attitudes ou de comportement.

Ce programme, qui dure deux ans, comprend cinq domaines: les habiletés de la vie quotidienne, l'orientation et la préparation professionnelles, les habiletés interpersonnelles, les habiletés générales liées au travail et une composante importante d'expérience de travail acquise au cours des stages en milieu de travail dans des occupations ne nécessitant pas de formation spécialisée. En deux ans, le jeune effectue en moyenne six stages différents qui durent au total dix semaines la première année, et quinze semaines la deuxième année.

b) Le Centre d'apprentissage

Le Centre d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 21 ans présentant un handicap intellectuel. Il a pour but de leur faire acquérir les habiletés fondamentales leur permettant de vivre et de travailler comme des adultes, au sein de la collectivité. Les principaux domaines couverts par le programme comprennent des éléments pratiques de lecture, d'écriture et de mathématiques; les habiletés requises au foyer (repas, entretien, sécurité); les habiletés au travail et les activités de loisirs.

Des stages en milieu de travail permettent à ces jeunes d'exercer concrètement diverses compétences et habiletés.

Champs d'intervention

a) Dans les cas des stages en milieu de travail pour les élèves de la formation professionnelle, les champs d'intervention sont constitués des programmes offerts par la Commission scolaire:

- techniques manufacturières:
  - . techniques d'usinage,
  - . soudage général;
- imprimerie;
- techniques de secrétariat;
- vente et représentation;
- assistance aux personnes à domicile.

b) Dans le cas des journées d'observation offertes aux élèves de la formation générale ainsi que dans le cas des stages offerts dans le cadre des programmes spéciaux à l'intention des jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage, les champs d'intervention regroupent un ensemble de professions et de services parmi lesquels on trouve:

Agence de sécurité
Agriculture
Aide générale de restaurant
Animation
Architecture
Arpentage
Bibliothéconomie
Boucherie
Cinéma
Coiffure
Comptabilité
Conciergerie
Couture industrielle
Cuisine
Dactylographie
Décoration d'intérieur
Découpage du métal
Dessin industriel
Droit
Ébénisterie
Éducation en garderie
Électricité
Expression artistique commerciale
Génie
Horticulture
Imprimerie
Journalisme
Mécanique
Médecine
Menuiserie
Météorologie
Pâtisserie
Peinture de bâtiment
Photographie
Plomberie
Réalisation d'émissions
Rembourrage
Réparation et entretien d'automobiles
Secrétariat
Service à l'auto
Service aux tables
Service ménager
Service téléphonique
Soins esthétiques
Soudage
Sténographie
Techniques de l'électronique
Techniques de laboratoire
Teinturerie
Tenue de caisse
Travail de réception
Utilisation d'ordinateurs
Vente
Vitrerie

Financement

Le budget consacré par la Commission scolaire aux programmes d'enseignement coopératif est d'environ 200 000 $ par année. Cette somme couvre le salaire des enseignants qui consacrent une partie de leur tâche à ces programmes, principalement pour faire la supervision des stages dans les lieux de travail. Il s'agit de l'équivalent d'environ 4,2 enseignants par année.

À cela s'ajoutent des frais de fonctionnement: secrétariat, frais de déplacement, assurances et matériel.

Depuis cinq ans, un peu plus d'un million de dollars ont été consacrés aux divers programmes d'enseignement coopératif de la Commission scolaire Eastern Townships. Des subventions du gouvernement fédéral ont couvert environ 40 p. 100 de cette somme; 60 p. 100 du budget vient de la Commission scolaire.

Structure organisationnelle

Il s'agit d'une structure organisationnelle à deux paliers: celui de la Commission scolaire et celui des écoles.

a) **Le Conseil consultatif sur l'enseignement coopératif auprès de la commission scolaire.**

Il est composé de 27 personnes, soit:

- 14 personnes représentant l'industrie, le commerce et les organismes socio-économiques;
- 13 personnes rattachées à la commission scolaire;

  . un commissaire;
  . le directeur général;
  . les deux directeurs d'école;
  . le coordonnateur de l'Institut de technologie;
  . le directeur du Service d'éducation des adultes;
  . un représentant de l'Association des enseignants des Cantons de l'Est;
  . un représentant des professionnels non-enseignants;
  . deux élèves de l'Institut de technologie;
  . les coordonnateurs des trois comités consultatifs des écoles.

La présidence est toujours assurée par un représentant du monde du travail. Et depuis 1991, la présidence et la vice-présidence sont assurées à tour de rôle par un anglophone et par un francophone. Au cours des délibérations du Conseil consultatif, chacun des participants parle dans sa langue.

Le rôle du Conseil consultatif consiste essentiellement à faire des recommandations à la commission scolaire en ce qui a trait aux programmes d'enseignement coopératif et à en faire la promotion dans la communauté. Il se réunit de 3 à 5 fois par année. Les réunions prennent la forme de déjeuners d'affaires, tôt au début de la journée, afin de faciliter la participation de tout le monde.

b) **Un comité consultatif sur l'enseignement coopératif dans chaque école secondaire et à l'Institut de technologie**

Ces comités sont composés d'un professeur par discipline enseignée en formation générale et d'un professeur par programme offert en formation professionnelle, d'un représentant des services aux élèves et d'un membre de l'administration scolaire. Le rôle de ces comités est le suivant:

- ils assistent la Direction dans la coordination du programme;
- ils participent à la formulation des politiques sur la sélection des élèves, sur la responsabilité des enseignants-moniteurs et sur l'évaluation du programme;
- ils font la promotion des programmes d'enseignement coopératif dans la communauté.

c) **Les coordonnateurs de l'enseignement coopératif**

- La Commission scolaire a nommé une personne à la coordination de l'enseignement coopératif.

  Lors de sa nomination en 1985, cette personne consacrait 60 p. 100 de son temps à sa fonction de coordination des programmes d'enseignement coopératif; après cinq ans, elle y consacre 30 p. 100 de son temps. Ses tâches principales sont les suivantes :

  - établir et maintenir les contacts avec les entreprises et les organismes socio-économiques;
  - être personne-ressource pour les coordonnateurs des trois écoles; en particulier faire équipe avec eux pour la production de documents et de grilles diverses, et pour la promotion des programmes d'enseignement coopératif;
  - voir à la mise en place de la recherche sur les effets des programmes d'enseignement coopératif, qui va être réalisée par une université, et en suivre le déroulement;
  - accueillir les nombreux visiteurs qui viennent s'informer sur l'enseignement coopératif, et les piloter sur place.

- Par ailleurs, dans chaque école, un enseignant assume la fonction de coordination des programmes. Selon l'école, ces coordonnateurs utilisent de 10 à 40 p. 100 de leur temps de travail pour effectuer les tâches suivantes :

  - obtenir l'assentiment des professeurs de la formation générale qui doivent autoriser les élèves allant en entreprise à manquer certains cours qui devront être rattrapés par la suite le midi, ce qui occasionne du temps supplémentaire;

  - obtenir l'assentiment des parents des élèves sélectionnés;

  - conseiller ces élèves sur le choix de leurs stages d'observation, et peut-être leur conseiller de rencontrer un conseiller d'orientation.

d) **Les enseignants**

Depuis la mise en place des programmes d'enseignement coopératif, en 1985-1986, une vingtaine d'enseignants y collaborent sur une base volontaire, et y consacrent en moyenne 20 p. 100 de leur temps de travail, et jusqu'à 40 p. 100 dans certains cas. Par la suite, cette collaboration est devenue un critère de sélection des nouveaux enseignants et fait partie de leur contrat d'engagement avec la Commission scolaire. Ces enseignants:

- rencontrent les élèves (en comité), pour déterminer s'ils seront admis à participer aux programmes;

- préparent les élèves pour les stages et les séjours en entreprise;

- planifient le plan de formation en entreprise avec le superviseur du stage chez l'employeur;

- supervisent le fonctionnement du stage en se rendant sur les lieux de travail;

- sont responsables de l'évaluation des apprentissages, en consultation avec le tuteur en entreprise qui évalue le rendement des élèves pour les semaines passées en entreprise, à partir d'une fiche fournie par l'école.

De plus, les enseignants de la formation professionnelle sont encouragés à utiliser une partie des 18 journées pédagogiques prévues annuellement, pour faire un stage dans l'une des entreprises où leurs élèves ont fait des séjours dans le cadre de l'enseignement coopératif. On leur suggère d'utiliser, chaque année, un minimum de 8 journées pédagogiques pour faire ces stages; la plupart des enseignants le font.

e) **Les employeurs participant aux programmes d'enseignement coopératif:**

- décident du nombre maximum d'élèves qui seront reçus dans leur entreprise;
- consultent l'enseignant-moniteur dans l'élaboration du plan de formation;
- désignent les employés qui auront la responsabilité de former, de superviser et d'évaluer les élèves;
- informent les stagiaires des règlements en vigueur dans l'entreprise;
- envoient à l'école, dans certains cas, des personnes-ressources pour faire des présentations, ou bien des experts pour conseiller sur l'achat d'équipement.

f) **Les professeurs d'université et de cégeps collaborant aux programmes**

Ceux-ci viennent en classe faire des présentations dans leur domaine, soit à l'Institut de technologie, soit dans les écoles secondaires. Ou encore, des élèves doués vont assister à certains cours d'enrichissement en mathématique, en sciences, en littérature et en commerce, ou vont observer des travaux de laboratoire, soit à l'université, soit au cégep.

Réalisations

Le tableau suivant présente le nombre d'élèves qui ont participé à des stages ou à des séjours en entreprise dans le cadre des programmes d'enseignement coopératif depuis le début:

	JOURNÉES D'OBSERVATION	ÉDUCATION DES ADULTES •	CENTRE D'APPRENTISSAGE	STEP	INSTITUT DE TECHNOLOGIE	TOTAL
1985-1986	119	14	-	-	90	223
1986-1987	191	12	-	-	126	329
1987-1988	179	24	-	81	55	339
1988-1989	146	38	49	40	43	316
1989-1990	186	42	66	120	52	466
1990-1991	150	21	78	108	89	446
TOTAL	971	151	193	349	455	2119

• Depuis 1990-1991, tous les adultes voulant se donner une formation professionnelle sont inscrits à l'Institut de technologie, d'où le chiffre plus bas dans la colonne Éducation des adultes, et le chiffre plus élevé dans la colonne Institut de technologie. En 1990-1991, un tiers des élèves de l'Institut sont des adultes, et deux tiers sont des jeunes.

Autres réalisations

- Le partenariat établi avec les entreprises a donné lieu, à l'occasion, à d'autres types de collaboration: dons d'équipement, prêt de personnes-ressources à l'Institut de technologie, etc.

- Des représentants d'entreprises visitent l'Institut de technologie pour mieux connaître le type d'installations et d'équipement dont dispose la Commission scolaire.

- Chaque année, la Commission scolaire publie dans le journal de la région une page de remerciements, dans laquelle le nom des entreprises partenaires est indiqué. Cela leur fait de la publicité, et en même temps cela incite les adultes à s'inscrire en formation professionnelle.

- Les responsables de la Commission scolaire participent régulièrement à des colloques ou à des rencontres pour présenter leur expérience.

- De plus, chaque année la Commission scolaire reçoit des personnes d'autres commissions scolaires du Québec qui viennent chercher des avis et de l'information sur le fonctionnement de l'enseignement coopératif et sur la façon de préparer une demande de subvention adressée au gouvernement fédéral.

- Enfin, s'inspirant de ce qui se fait en Allemagne, la Commission scolaire a décidé de fournir à chacun des élèves de l'Institut de technologie un vêtement de travail qu'ils doivent porter lorsqu'ils font des séjours en entreprise. Ces vêtements de travail sont bleus pour les élèves inscrits en soudage, rouges pour ceux inscrits en techniques d'usinage, et le logo de la Commission scolaire est reproduit sur la poche. Les enseignants qui font la supervision en entreprise doivent porter une blouse blanche sur laquelle est également reproduit le logo de la Commission scolaire. Ces vêtements spéciaux permettent aux employés des entreprises de reconnaître les élèves ou les enseignants qui viennent de la Commission scolaire. Cela constitue à la fois une condition de sécurité et un élément de promotion de la formation professionnelle pour l'Institut de technologie. C'est la Commission scolaire qui se charge du nettoyage de ces vêtements spéciaux obligatoires, moyennant un déboursé de 20 $ par an de la part des élèves.

Avantages

Tous les partenaires qui participent aux divers programmes d'enseignement coopératif en retirent des avantages.

Pour les élèves jeunes et adultes

Les programmes d'enseignement coopératif:

- les aident à choisir leur métier ou leur programme d'études post-secondaires, d'une façon plus éclairée et plus réfléchie, ce qui évite les coûts d'un choix fait «par essai et erreur» et des changements d'orientation en cours de route. À la suite des journées d'observation, de nombreux jeunes ont révisé leur orientation professionnelle initiale, après avoir connu concrètement le quotidien du métier ou de la profession;

- leur permettent de développer une perception plus réaliste du monde du travail;

- favorisent l'acquisition de compétences pratiques au sein des entreprises;

- leur apportent une motivation plus grande lorsqu'ils retournent en classe;

- améliorent leurs possibilités de trouver un emploi.

Pour les enseignants

Ces programmes:

- favorisent la mise à jour de leur compétence professionnelle;

- les aident à mieux adapter leur enseignement aux exigences du monde du travail.

Pour la Commission scolaire et les écoles

Ces programmes:

- favorisent l'établissement et le maintien de meilleures relations avec les employeurs et la communauté;

- permettent d'évaluer et d'adapter les cours en fonction des recommandations des employeurs;

- améliorent la qualité de la formation offerte aux élèves.

Pour les employeurs

Ces programmes, très exigeants pour eux:

- leur donnent l'occasion d'apporter leur contribution à la démarche éducative en devenant associés à la formation des jeunes et des adultes;

- leur fournissent la possibilité de donner leur opinion sur les programmes d'études en formation professionnelle, et de contribuer à la mise à jour des activités rattachées à ces programmes;

- facilitent et améliorent le recrutement, en constituant un bassin de nouveaux employés et en leur donnant l'occasion d'évaluer en situation de travail ces employés éventuels.

Pour la communauté

Ces programmes encouragent indirectement les jeunes anglophones à s'établir dans la région.

Difficultés rencontrées

- Au cours de la mise en place, des programmes d'enseignement coopératif, on a rencontré une seule difficulté réelle: celle d'avoir la possibilité de bénéficier d'une subvention du gouvernement fédéral.

  En 1986, la Commission scolaire a déposé une demande de subvention auprès d'Emploi et Immigration Canada, Bureau de Montréal, dans le but d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ces programmes. Une réponse positive devait permettre de compter sur une somme de 200 000 $ répartie sur quatre ans. Cependant, le versement direct d'une subvention d'un ministère fédéral à une commission scolaire posait des problèmes. Finalement, grâce en partie à une intervention du ministre de l'Éducation de l'époque, monsieur Claude Ryan, une entente est intervenue entre les deux gouvernements et le 12 septembre 1986, la subvention était accordée.

  Depuis, tous les projets d'Alternance Travail-Études soutenus par Emploi et Immigration Canada font l'objet d'une approbation préalable de la part du ministère de l'Éducation, sur le plan pédagogique.

  Il est intéressant de noter qu'en 1991, il existe plus de 25 projets d'enseignement coopératif subventionnés dans 21 commissions scolaires du Québec. Ces projets touchent soit les élèves inscrits en formation professionnelle, soit les élèves ayant des difficultés d'apprentissage.

- En cinq ans de fonctionnement des programmes d'enseignement coopératif, aucune difficulté importante n'a été signalée.

Un seul aspect mérite d'être souligné: **le transport des élèves**. Lorsque ceux-ci font des stages ou des séjours en milieu de travail, ils doivent se déplacer vers une autre destination que l'école et se rendent parfois assez loin, ce qui leur occasionne des frais. Cette difficulté est contournée par l'utilisation de tous les moyens que l'imagination peut fournir, car la Commission scolaire garantit aux élèves qu'ils ne seront pas pénalisés si elle estime qu'un stage ou un séjour en entreprise sont valables pour eux.

Jusqu'ici, on a toujours trouvé des solutions qui mettent à profit les ressources des élèves, des parents, des voisins, des professeurs, des employeurs et de leurs employés, et du transport scolaire lorsque ses horaires coïncident avec ceux des élèves en stage. Chaque cas est étudié.

- Les coûts que la Commission scolaire doit absorber en ayant choisi d'accorder la priorité à l'enseignement coopératif l'obligent à couper ailleurs, car les taxes sont à leur niveau maximum.

- Un autre problème consiste à maintenir le contact établi avec des entreprises, lorsqu'on ne leur envoie pas d'élèves pendant un an ou même deux, le nombre d'entreprises volontaires étant presque deux fois plus élevé que le nombre d'élèves qu'il est possible de leur envoyer pour divers stages.

Développements envisagés

- On veut réaliser une recherche portant sur les effets des programmes d'enseignement coopératif sur l'embauchage.

  Les responsables veulent mener une recherche en 1992, afin de connaître avec précision l'influence des stages sur les emplois obtenus par les diverses catégories d'élèves. Jusqu'à quel point les stages facilitent-ils l'engagement des diplômés de la formation professionnelle dans leur domaine de spécialisation? Quel est le degré de rétention en emploi des stagiaires engagés? L'on voudrait pouvoir répondre à ces questions, grâce à une enquête faite auprès des employeurs des entreprises et d'autres organismes socio-économiques.

- On veut créer une fondation destinée à aider financièrement les élèves.

  La direction de la Commission scolaire a travaillé, au cours de la dernière année, à mettre en place un nouvel axe d'activité coopérative: la Fondation de l'Institut de technologie d'Eastern Townships.

  Cette Fondation a pour but d'aider financièrement des élèves, jeunes ou adultes, pour leur permettre de s'inscrire à un programme de formation professionnelle de l'Institut de technologie qui regroupe tous les programmes professionnels offerts par la commission scolaire.

C'est après avoir constaté que l'absence de ressources financières constituait un obstacle pour certaines personnes désireuses de poursuivre leur formation, que la Direction a mis de l'avant l'idée d'une fondation associant les entreprises de la région. Quatre membres du Conseil consultatif sur l'enseignement coopératif ont accepté de participer au projet: le président de Papiers peints Berkley inc.; le président de Les Entreprises J.T. Scott; la représentante des services communautaires de Lennoxville; et le directeur du centre sportif de l'Université Bishop.

Le futur conseil d'administration de la Fondation comptera de cinq à sept personnes issues de la communauté.

La Commission scolaire a délégué un de ses cadres, le directeur du personnel, pour faire le lien entre la Fondation et la Commission scolaire. Celle-ci versera un capital initial de 50 000 $ à la Fondation.

Les responsables visent à constituer un capital plus important, grâce à la participation de la communauté régionale, et à aider les personnes sous forme de bourses ou de prêts, en utilisant les intérêts du capital accumulé.

- On étudie la possibilité que les élèves faisant des séjours en entreprise, dans le cadre de la formation professionnelle par alternance, soient rémunérés (ce que font déjà plusieurs entreprises). Comme c'est le cas dans d'autres pays ou provinces, pour l'apprentissage dans certains métiers, on voudrait que les heures de stages puissent compter, en tant qu'heures travaillées, pour l'obtention de la qualification professionnelle.

- Enfin, on souhaiterait que le gouvernement du Québec prévoie un budget particulier permettant la réalisation satisfaisante de projets de formation professionnelle par alternance.

Les conditions d'une collaboration réussie

- Le leadership assumé par la direction générale, dès le départ et tout au long des cinq dernières années, apparaît comme une première condition de réussite. Le directeur général a assumé personnellement, au départ, le contact avec une trentaine d'entreprises de la région; le projet leur est donc apparu comme étant majeur et central pour la commission scolaire.

- La planification et l'évaluation annuelles sont très importantes. Chaque année en octobre et en mai, le directeur général convoque toutes les personnes ayant été libérées d'une partie de leur charge de travail, pour évaluer avec elles l'année terminée et pour préparer l'année à venir.

- L'engagement de toutes les personnes en situation d'autorité dans la commission scolaire est déterminant. Il s'est traduit par l'appui de tous les niveaux de direction, depuis le Conseil des commissaires jusqu'aux directeurs d'école, qui ont la volonté d'affecter, en priorité, des fonds à

l'enseignement coopératif. Chaque mois, le point **enseignement coopératif** figure à l'ordre du jour de la réunion du Conseil des commissaires.

- La mobilisation du personnel de la Commission scolaire autour du projet, qui est géré de manière décentralisée dans les écoles, est également une condition essentielle de réussite.

- L'information et la consultation faites, dès le départ, auprès des syndicats d'enseignants et de professionnels, ont facilité la modification des tâches, inhérente à la mise en oeuvre des programmes d'enseignement coopératif.

- Le contact avec les syndicats dans les entreprises est important, si l'on veut assurer une bonne compréhension des objectifs visés par la présence des stagiaires sur les lieux de production, et éviter les résistances.

- Avec les entreprises, il faut concevoir et mettre en place une procédure simple et efficace qui n'exige pas de remplir d'innombrables formulaires. Par ailleurs, lorsqu'un employeur trouve prématuré de recevoir des élèves dans son entreprise, l'école n'a pas à insister, car c'est lui qui a la responsabilité d'évaluer la situation chez lui.

- L'une des clefs de la réussite est le contact établi par l'enseignant-moniteur avec les entreprises. D'ailleurs, le contact de personne à personne occupe beaucoup de place et doit être favorisé à tous les niveaux.

- Une assurance spéciale couvrant la présence des stagiaires dans les lieux de travail est essentielle, pour s'assurer que les entreprises participent.

- Une structure paritaire et décentralisée, chapeautant l'ensemble des programmes d'enseignement coopératif, permet aux représentants des entreprises et à la commission scolaire de maintenir l'évolution de ces programmes, tout en s'assurant que les recommandations ou les attentes formulées dans les écoles puissent être transmises au Conseil consultatif auprès de la Commission scolaire. Inversement, cette structure permet de vérifier si les recommandations émanant du Conseil consultatif sont pertinentes et faisables, par rapport à l'organisation des écoles.

LES TITRES DE LA COLLECTION

Mécanismes de concertation entre la commission scolaire et ses partenaires locaux

1. La Table de concertation éducation-industrie de la région de Granby.
5. La Table locale de concertation éducation–main-d'œuvre de la région de Châteauguay.
8. L'enseignement coopératif et sa structure consultative à la CS Eastern Townships.

Une formule de concertation: la société à but non lucratif

2. La Société de formation industrielle de l'Estrie inc. (SOFIE).
4. Le Centre des plastiques de Bellechasse inc.
6. Le Centre de perfectionnement des métiers de l'automobile (CPMA)
7. L'Agence de développement des ressources humaines des entreprises de Portneuf (ADREP)

Expériences de concertation à l'initiative d'un secteur industriel.

3. Le Comité industries-éducation créé par l'Association des grandes industries de la région de l'acier (AGIR).

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

17-3111